

Mesures de prévention de la COVID-19

pour le projet « Les Fruits Partagés » de Moisson Rimouski-Neigette
(En date du 17 août 2020)

Ce document est une version synthétique de notre protocole de prévention de la COVID-19 qui a été révisé et approuvé par la Direction de la santé publique CISSS du Bas-St-Laurent

Mesures pour toutes les activités

Avant la participation aux activités :

- Les bénévoles seront questionnés sur la présence des symptômes suivants: fièvre, toux, difficulté respiratoire, perte soudaine de l'odorat ou du goût. Si un bénévole présente certains de ces symptômes, il ne pourra participer aux activités des Fruits Partagés jusqu'à nouvel ordre.
- Les bénévoles seront encouragés à apporter leur propre bouteille d'eau, leurs propres gants de travail, genouillères et séateurs
- Les bénévoles devront fournir un numéro de téléphone ou un courriel pour fin de retraçage en cas d'éclosion du virus. Ceci est une obligation gouvernementale.

Au début des activités :

- Les bénévoles devront laver leurs mains (ou les désinfecter à l'aide d'une solution hydroalcoolique qui leur sera fournie)

Pendant les activités :

- Les bénévoles ne pourront partager aucun matériel
- Les bénévoles devront respecter l'étiquette respiratoire prescrit par la santé publique:
 - se couvrir la bouche et le nez lorsque l'on tousse ou éternue, et à utiliser des mouchoirs ou son coude replié ;
 - utiliser des mouchoirs à usage unique ;
 - jeter immédiatement les mouchoirs utilisés à la poubelle ;
 - se laver les mains fréquemment ;
 - ne pas se toucher la bouche ou les yeux avec les mains, qu'elles soient gantées ou non

À la fin des activités :

- Les bénévoles devront laver leurs mains (ou les désinfecter à l'aide d'une solution hydroalcoolique qui leur sera fournie)

Mesures spécifiques aux activités de cueillettes et aux sorties à la ferme (activités extérieures)

- Observation d'une distance de 2 mètres entre les bénévoles pendant toute la durée de l'activité incluant les pauses (sauf pour ceux-celles résidant à une même adresse).
- Porter attention aux espaces restreints agissant comme « goulot d'étranglement » pour éviter que la distance n'y soit pas respectée

- Mise en quarantaine (72h) du matériel de cueillette (gants de travail, récipients de cueillette, etc)
- Lors du partage des cueillettes entre les bénévoles par les employé-e-s des Fruits Partagés, limiter au minimum la manipulation des récipients et transférer les cueillettes dans des récipients apportés par les bénévoles

Mesures spécifiques au covoiturage

- Comme la distance de 2 mètres à l'intérieur d'un véhicule est difficile à respecter, nous encourageons les bénévoles à se déplacer par leurs propres moyens dans la mesure du possible
- Les bénévoles ne disposant pas d'un véhicule, pourront embarquer avec les employé-e-s des Fruits Partagés. Dans ces véhicules, les mesures suivantes seront appliquées :
 - La désinfection des mains avant l'embarquement pour toutes les personnes montant à bord (incluant les employé-e-s)
 - Le port du masque de procédure et une protection oculaire (fournis par le projet) par le chauffeur et tous les passagers
 - La désinfection des surfaces touchées par les passager (portes, poignées, boucle de ceinture, tableau de bord, etc.) avant et après l'activité
 - Les passagers doivent être assis au même endroit pour l'aller et le retour
 - Si possible, privilégier que ce soit toujours les mêmes personnes qui embarquent ensemble
 - Si possible, les passagers devraient s'asseoir à l'arrière du véhicule

Mesures spécifiques aux Activités de transformation culinaire (en milieu fermé)

- Port du couvre visage pour tous les bénévoles de l'entrée jusqu'à la sortie du bâtiment
- Lavage des mains obligatoires pour tous les bénévoles à l'arrivée et au départ de Moisson ainsi qu'à chaque heure
- Port du masque de procédure et d'une protection oculaire (fournis par l'organisme) pendant l'activité
- Limiter le nombre de bénévoles à 4 par activité et configurer les postes de travail de façon à maintenir une distance de 2 mètres entre les personnes
- Fournir du matériel et des instruments de cuisine à chaque bénévole de manière à ce qu'il n'y ait aucun partage de matériel
- Désinfection du matériel de cuisine par les employé-e-s à la fin des activités
- Désinfection des surfaces de travail par les employé-e-s à la fin de l'activité

Mesures spécifiques aux employé-e-s

- Lavage des mains obligatoire au début et à la fin de chaque activité
- Port du masque de procédure lors des activités en milieu fermées ou lorsque la distance de 2 mètres ne peut être observée
- Les employé-e-s seront invité-e-s à faire une auto-observation des symptômes de la COVID-19 (Fièvre, Toux, Fatigue inhabituelle et importante)

- En cas de symptômes, les employé-e-s devront réaliser un test de dépistage et ne pourront participer aux activités du projet jusqu'à l'obtention d'un résultat négatif au test.
- Réduire les interactions entre employé-e-s au minimum en (1) favorisant le télétravail, (2) permettant des horaires flexibles

Autres mesures

- Communiquer les mesures de prévention auprès des bénévoles par leur publication sur notre site web, la diffusion via les médias sociaux du projet
- Veille permanente de l'évolution des consignes sanitaires gouvernementales par le chargé de projet et adaptation des mesures de prévention du projet en fonction de l'évolution de ces consignes.